

Annexe II

**Cour
Pénale
Internationale**



**International
Criminal
Court**

Engagement du conseil

comme exigé par l'article 5 du Code de conduite professionnelle des conseils

Nom du conseil : BAROANI-DIOUMENCY LIKAGWENE MA

Je déclare solennellement que je remplirai mes devoirs et exercerai ma mission devant la Cour pénale internationale avec intégrité et diligence, honorablement, librement, indépendamment et consciencieusement, et que je respecterai scrupuleusement le secret professionnel ainsi que les autres devoirs imposés par le Code de conduite professionnelle des conseils auprès de la Cour pénale internationale.

Fait à La Haye

Date: 30/03/2012

Signature du conseil

Baroani

Pour le Greffier

[Signature] **AN**